

**Ministère des affaires culturelles**  
**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes**



# Cahier des Charges

CONSULTATION N° 01 /2018

## **OBJET**

**Campagne géotechnique : Confortement de Talus ,  
Allée des Palmiers, Palais Ennejma Ezzahra  
SIDI BOU SAID**



## Sommaire

<b>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>3</b>
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE .....	3
ARTICLE 3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS .....	3
ARTICLE 4. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE .....	4
ARTICLE 5. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE.....	4
ARTICLE 6: VALIDITE DE L'OFFRE .....	5
ARTICLE 7. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION :.....	5
ARTICLE 8: PRIX.....	5
ARTICLE 9. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT .....	5
ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	6
ARTICLE 11. AVANCE.....	6
ARTICLE 12:ENREGISTREMENT .....	6
<b>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES .....</b>	<b>7</b>
PREAMBULE .....	8
ARTICLE 1: CONSISTANCE DE LA CAMPAGNE.....	8
ARTICLE 2: REFERENCES ET TEXTES NORMATIFS.....	8
ARTICLE 3: PRESCRIPTIONS GENERALES COMMUNES.....	9
ARTICLE 4: MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX .....	10
ARTICLE 5: FOURNITURE DES DOCUMENTS .....	14
<b>ANNEXE N° 1- FICHE SOUMISSIONNAIRE .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE N° 2- MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE N° 3- BORDEREAU DES PRIX.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE N° 4- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE.....</b>	<b>19</b>



## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

### Article 1. Objet de la consultation

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (ci-après le CMAM) se propose de lancer une consultation qui a pour objet la désignation d'une entreprise ou d'un laboratoire d'études géotechniques.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations demandées concernant une campagne géotechnique préalable à une étude pour le confortement du talus de l'allée des palmiers appartenant au site du palais Ennejma Ezzahra à Sidi Bou Said suite à un glissement de terrain.

### Article 2. Conditions de présentation de l'offre

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux.

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard le 28 Février 2018, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, à l'adresse suivante:

**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes**

**Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026**

**Sidi Bou Saïd - Tunisie**

L'offre est constituée de :

- Documents administratifs
- Offre technique,
- Offre financière.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées.

Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui comporte les documents administratifs.

### Article 3. Documents administratifs

- 1) Extrait du registre du commerce.



- 2) Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S.
- 3) Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 4) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en règlement judiciaire.
- 5) Déclaration sur l'honneur de non influence
- 6) Le cahier des clauses administratives et technique particulières signé, paraphé sur toutes les pages et portant cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
- 7) Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
- 8) L'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.

#### **Article 4. Documents de l'offre technique**

L'offre technique comporte ce qui suit :

- 1/ Le cahier des clauses techniques dûment signé et approuvé.
- 2/ Liste et documents justificatifs des références du soumissionnaire lors des cinq dernières années.

#### **Article 5. Documents de l'offre financière**

L'offre financière comporte les documents suivants :

- 1) La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.
- 2) Le bordereau des prix établi selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire.



### **Article 6: Validité de l'offre**

La validité de l'offre est de 90 jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

### **Article 7. Éclaircissements apportés au dossier de consultation :**

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, par fax au 71746490 ou par voie postale au :

**Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026**

**Sidi Bou Saïd - Tunisie**

En précisant comme objet du courrier : consultation n°01/2018 et ce dans un délai maximum de 5 jours avant la date limite de la remise des offres.

### **Article 8: Prix**

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), seront conformes aux stipulations ci-après :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Les prix doivent être présentés comme suit :
- Les prix unitaires hors taxes,
- Les taxes appliquées,
- Le montant total de l'offre hors taxes,
- Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises.

### **Article 9. Méthodologie de dépouillement**

Le dépouillement des offres sera réalisé par une commission de dépouillement désignée à cet effet. Le dépouillement se fait selon la méthode décrite ci-après :

#### **Etape 1 : Etude préliminaire des offres**

Conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les offres seront vérifiées une à une, en présence des soumissionnaires s'ils sont présent au jour et à l'heure du dépouillement afin de s'assurer que les soumissionnaires ont présenté tous les documents, pièces, formulaires, certificats et déclarations exigés, ainsi que l'ensemble des éléments permettant d'évaluer les offres.



Seront écartées les offres qui présentent les lacunes ou manquement suivants :

- Modification ou ajout d'ordre technique ou financière apporté à l'offre après la date limite de réception des offres.
- La non couverture de l'ensemble des items demandés,
- La non-fourniture de pièces administratives ou toute autre pièce exigée par le cahier des charges ou tout document demandé par l'Acheteur public en complément d'information pour justifier l'offre,
- La non présentation d'une offre de service complète,

### **Etape 2 : Etude de la conformité technique des offres**

L'étude de la conformité des offres sera réalisée sur la base des critères minimums exigés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières sur la base des formulaires de conformité technique et des éléments justificatifs et la documentation prouvant la conformité des offres.

Les offres qui ne respectent pas les caractéristiques minimales demandées totalement ou partiellement seront éliminées systématiquement.

### **Article 10. Attribution du marché**

Après l'application de l'article 9, le soumissionnaire retenu sera celui qui présente l'offre financière la moins chère.

### **Article 11. Avance**

Une avance sera payée au fournisseur, s'il la demande. Cette avance portera sur 20% du montant du marché. L'avance sera payée contre la présentation d'une garantie bancaire de valeur égale, auprès d'une banque Tunisienne. L'avance sera déduite du montant global du marché au moment du règlement après fourniture complète de tous les articles et signature d'un PV de réception.

### **Article 12:Enregistrement**

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.



**Lu et Approuvé**

**Le soumissionnaire**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**CONFORTEMENT DE TALUS ENNEJMA EZZAHRA**

**SIDI BOUSAID - TUNIS**

**PROGRAMME DE RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES**

**RECONNAISSANCE PRELIMINAIRE**



## **PREAMBULE**

Le présent C.C.T.P. décrit les recommandations pour les prestations à réaliser au titre de la campagne de reconnaissance géotechnique des sols, dans le cadre du projet de confortement de talus Ennejma Ezzahra à Sidi Bousaid.

## **Article 1: CONSISTANCE DE LA CAMPAGNE**

La campagne de reconnaissance géotechnique consistera à réaliser les reconnaissances suivantes :

Un (1) sondage carotté de 25 m de profondeur équipé d'un piézomètre ;

Deux (2) sondages pressiométriques de 25 m de profondeur avec essais pressiométriques tous les mètres et enregistrement continu des paramètres de forage.

Le sondeur devra informer le maître d'ouvrage et son consultant des résultats obtenus avant de quitter le chantier et ce en vue d'adapter la profondeur en cas de besoin.

## **Article 2: REFERENCES ET TEXTES NORMATIFS**

Normes XP P 94-202 : sondage carotté.

Norme NF P 94-110 : Sols, reconnaissances et essais – Essai pressiométrique Ménard.

Normes NF P 94-056/057 : Analyse granulométrique.

Norme NF P 94-050 : Teneur en eau naturelle.

Norme NF P 94-074 : Essais à l'appareil triaxial de révolution.

Norme NF P 94-090-1 : Essais œdométrique.



### **Article 3: PRESCRIPTIONS GENERALES COMMUNES**

#### **3.1 Travaux compris dans l'offre de l'entreprise**

Outre les prestations décrites dans les chapitres qui suivent, l'entreprise devra s'assurer des accès au chantier et des conditions de sécurité. Elle aura notamment à sa charge :

La protection des ouvrages existants : soutènement provisoire, échafaudage, câbles enterrés, conduites etc...

Les travaux préparatoires et d'installation de chantier, le repliement des installations ;

La réalisation des plates-formes de travail ainsi que celles nécessaires aux installations générales du chantier etc... ;

La fourniture de l'énergie et des fluides ; L'entretien et la remise en état des lieux ;

Les travaux topographiques d'implantation : coordonnées des points des sondages x, y et z, de récolement ;

L'établissement et la mise à jour des plannings d'exécution ; Le piquetage ;

##### **3.1.1 Nivellement - coordonnées**

Le système dans lequel sont données les coordonnées X, Y et Z des positions des ouvrages projetés est le système LAMBERT avec définition d'un repère fixe et stable hors zone d'influence.

Les côtes de nivellement sont celles du Nivellement Général de la Tunisie (NGT).

Aucun sondage ne sera réceptionné et réglé s'il ne comporte pas des coordonnées x,y et z, d'une façon claire et précise.

##### **3.1.2 Sujétions**

L'Entrepreneur prendra les précautions nécessaires pour qu'aucun dommage ne soit causé aux installations des réseaux souterrains et aériens de toute nature.

Il restera entièrement responsable des dommages qui pourraient être causés par lui-même ou ses agents aux canalisations ou conduites.



## **Article 4: MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

### **4.1 Sondage carotté + piézomètre**

Le carottage des terrains cohérents sera effectué en continu, par rotation exclusivement, au moyen d'un carottier double ou d'un carottier à câble et sera équipé d'une couronne à prisme ou, dans le cas de terrains très abrasifs et ou induré, d'une couronne spéciale adéquat.

Dans le cas de terrains pulvérulents ou difficile au prélèvement, le carottage sera réalisé en continu par rotation ou par battage d'un carottier ou d'une "soupape", ou par toute autre méthode appropriée pour obtenir le meilleur pourcentage de récupération des terrains traversés, sans modification granulométrique.

Dans les terrains de faible consistance, l'entrepreneur fera son affaire pour utiliser la méthode de son choix, pour récupérer la totalité de la carotte en échantillonnage intact.

Les formations naturellement ébouleuses ou qui viendraient à l'être au contact de l'eau introduite dans les sondages (remblais, vase, etc. ...) seront maintenues au fur et à mesure de l'exécution du forage au moyen d'un tube provisoire.

L'emploi de boue non autodestructrice est prohibé.

Le diamètre des carottiers utilisés ne devra pas être inférieur à 100 mm, ou permettre d'extraire des carottes dont le diamètre sera supérieur ou égal à 90 mm.

Les carottes seront stockées dans des caisses en bois pour 2 m de long de carotte au maximum (30kg maxi). Les caisses seront munies d'un couvercle, elles seront soigneusement répertoriées par le numéro du sondage et l'indication des profondeurs tous les mètres. La position des échantillons intacts sera également indiquée. Les passes de carottage seront séparées par des planchettes intercalaires.

Toutes les carottes seront photographiées et un rapport photographique en couleur sera fourni en 5 exemplaires.



Le carottage sera équipé d'un tube piézométrique de 50 mm de diamètre allant jusqu'à la fin du sondage.

Une coupe « sondeur » devra être fournie au fur et à mesure à l'Ingénieur, à la fin de chaque sondage, celle-ci devra soigneusement mentionner :

- Les coordonnées en plan et en altitude, Dates de début et de fin de sondage,
- Les difficultés rencontrées,
- Coupe détaillée du sondage avec descriptions des couches et repérage des profondeurs,
- Niveau d'eau dans le forage,
- Profondeurs des échantillons prélevés,
- Pourcentages de récupération évalués pour chaque passe de carottage.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la nécessité impérieuse de prélever des échantillons intacts qui soient complets en granulométrie et dont la densité ne soit pas perturbée, de telle sorte que le laboratoire puisse fournir une description complète et représentative des terrains traversés.

La prise d'échantillons intacts se fera à l'aide d'appareils spécifiques garantissant la fourniture directe d'échantillons dans un conteneur rigide dont les extrémités libres seront protégées par un bouchon réalisé par un mélange de paraffine/vaseline. Un échantillon est défini comme l'ensemble des matériaux nécessaires à la réalisation de toutes les mesures et manipulations correspondant à un essai de laboratoire et ce quel que soit l'essai demandé.

L'échantillon portera la référence de la campagne, le numéro du sondage, la profondeur de prélèvement, etc.

L'Ingénieur se réserve le droit de modifier, en temps réel, les niveaux de prélèvement des échantillons intacts.



## **4.2 Sondages pressiométriques**

### **4.2.1 Exécution des forages**

Les forages destructifs seront exécutés de telle manière que le sol soit perturbé le moins possible, le cas échéant le sondage sera réalisé, soit sous boue synthétique, soit sous tubage à l'avancement.

Les travaux seront conduits par un spécialiste expérimenté, apte à adapter le mode de forage aux conditions rencontrées et à juger de la validité des résultats recueillis. Il fournira l'ensemble des renseignements susceptibles de présenter un intérêt pour l'interprétation des essais :

- Type d'outil et matériel utilisés,
- Mode de forage,
- Utilisation de tubage provisoire, de boue,
- Observations sur les difficultés particulières rencontrées lors du forage.

Une coupe des terrains traversés, sur laquelle figurera le niveau de la nappe le jour de mesures pressiométriques, ainsi que la nature des terrains traversés au vu des cuttings de remontée.

Au cours du forage on réalisera une diagraphie instantanée pour l'enregistrement des paramètres suivants en fonction de la profondeur :

La vitesse instantanée d'avancement du forage VIA (m/h)

La pression sur l'outil PO (kPa)

La pression d'injection du fluide de forage PI (kPa) Le couple de rotation exercé par la machine CR (kN)

### **4.2.2 Essais pressiométriques**

Les essais pressiométriques seront effectués avec une sonde pressiométrique de 60 mm de diamètre.

L'Entrepreneur est tenu de justifier le calibrage de la sonde pressiométrique avant le démarrage de la campagne d'essais (haute pression au delà de  $z=30$  m). Bien entendu, après chaque nouvelle « crevaisson de la membrane », il est indispensable d'effectuer un étalonnage qui sera daté, numéroté et portera la désignation du sondage courant.

Ces essais seront réalisés tous les mètres à partir de la cote du terrain naturel.

Les essais seront réalisés selon la norme française NF P 94-110-1. De plus, ils seront conduits jusqu'à la rupture du terrain ou jusqu'à une pression d'essai au moins égale à 6MPa si la rupture n'est pas atteinte avant cette valeur.



Outre les corrections d'inertie classiques, on procédera aux corrections de haute pression, celles-ci seront prises en compte pour le calcul des modules pressiométriques.

Il est rappelé à l'Entrepreneur que dans tous les cas, les essais pressiométriques doivent être effectués par passes courtes, avec alternativement : forage complet sur 3 mètres de profondeur au plus, réalisation des 3 essais pressiométriques correspondants, ainsi de suite....

L'Ingénieur se réserve le droit d'imposer à l'Entrepreneur toute modification qu'il jugera nécessaire aussi bien sur le mode opératoire que sur le matériel et le personnel employés.

L'Entrepreneur remettra à l'Ingénieur, tous les jours et au fur et à mesure de l'avancement des forages pressiométriques, la coupe "sondeur", les mesures des essais pressiométriques (p, v), ainsi que les résultats des essais (Pf, PI, EM) exprimés en (MPa).

#### **4.3 Essais au laboratoire :**

Le sondage carotté (SC1) fera l'objet de prélèvement des échantillons pour la réalisation des essais d'identification complète, des essais œdométriques et des essais triaxiaux de cisaillement.

Les essais seront réalisés conformément aux normes énumérées ci-dessous.

Type A : Essais d'identification complète comportant :

Analyse granulométrique : Selon Normes NF P 94-056/057

Teneur en eau naturelle : Selon Norme NF P 94-050

Limites d'Atterberg : Selon Norme NF P 94-051

Détermination des masses volumiques sèches, humides et spécifiques : Selon Norme NF P 94-053/059/064

Type B : Essais mécaniques :

Essais triaxiaux CU+u (consolidé non drainé avec mesure de la pression interstitielle) : Selon Norme NF P 94-074.

Essais œdométriques : Selon Norme NF P 94-090-1.

Les échantillons à examiner sont au nombre de quatre (5) en total, à prélever aux niveaux suivants :

Sondage carotté	Profondeur Z (m/TN)	Essai d'identification	Essai triaxial CU+u	Essai œdométrique
SC1	3 - 5 m/TN	X	X	
	7 - 9 m/TN	X	X	X
	14 - 16 m/TN	X		
	18 - 20 m/TN	X		X



Tous les résultats des essais devront être exprimés en unités du système international (SI).

Chaque résultat d'essai devra indiquer :

- Le numéro du sondage,
- Le numéro d'échantillon,
- La description de l'échantillon,
- La profondeur exacte où le prélèvement a été effectué,

### **Article 5: FOURNITURE DES DOCUMENTS**

A chacune des réunions de chantier, l'Entrepreneur remettra sous forme provisoire :

- Les coupes, établies par un géologue ou un géotechnicien, des sondages et forages terminés depuis la réunion précédente,
- Les feuilles d'essais et les résultats des essais ainsi qu'une copie de tous les enregistrements réalisés durant la même période,
- Un rapport de synthèse à l'issue de cette campagne de reconnaissance sera remis en cinq (5) exemplaires reliés dont un (1) exemplaire reproductible. Ils devront comprendre les documents ci-après :
  - Plan d'implantation des reconnaissances exécutées,
- Les coupes détaillées des sondages carottés avec les détails d'exécution (outils, diamètres, passes, tubage...), niveau d'eau dans le forage, le pourcentage de récupération, les niveaux des échantillons, les coordonnées du point de sondage.
- Les coupes des forages avec essais pressiométriques présentant en parallèle :
  - la coupe des terrains traversés avec les données techniques de la réalisation ;
  - les résultats des essais réalisés (Em, Pf, PI) ;
  - les paramètres de forage : pression sur l'outil (PO), pression d'injection (PI), vitesse d'avancement (VIA), rapport (VIA/PO) ... : ces résultats devront être fournis également sous format numérique éditable : fichiers texte '.txt' ou Excel '.xls'.

Le.....à.....

**SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE**



**Annexe N° 1- Fiche Soumissionnaire**

Consultation N°01-2018

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

- Nom et prénom ou Raison Sociale : .....
- Structure légale : .....
- Adresse : .....
- N°Téléphone : ..... N°Fax : .....
- Date de création : .....
- Matricule Fiscal : .....
- N° Registre de commerce : .....
- Domaines d'activité:  
.....

Fait à ..... le .....

**SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE**



**Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission**

**Consultation N°01-2018**

**LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné.....en qualité de ..... inscrit  
au registre de commerce le .....sous le numéro .....  
affilié à la C.N.S.S sous le numéro ..... faisant élection  
de domicile au

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N01-2018** relatives  
à campagne géotechnique cités ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des spécifications techniques
- Les annexes

**Me** sou mets et m'engage à effectuer les prestations conformément aux dispositions définies dans  
les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant compte de toutes les  
incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement sont à la  
charge du soumissionnaire.

Le montant de mon offre résultant de l'application du cahier des charges s'élève à :

Montant total TTC:

en chiffres : \_\_\_\_\_

et en toutes lettres: \_\_\_\_\_

**Déclare** que mon offre reste valable pour une durée de 90 jours (*délai de validité de l'offre*) à  
compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Me** sou mets et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du  
marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par centre de musiques  
arabes et méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°  
\_\_\_\_\_ ouvert auprès de \_\_\_\_\_

**Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort  
exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

**Fait à** ..... **le** .....

**SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE**  
**AVEC LA MENTION BON POUR SOUMISSION**



**Annexe N° 3- Bordereau des prix**

**Projet de confortement de talus Ennejma Ezzahra  
Campagne d'investigations géotechniques**

N Prix	Désignations	Unité	QTE	P U (HT) en Dinars	P Total HT en Dinars
<b>I. TRAVAUX DE RECONNAISSANCE</b>					
1	<u>Amené et repli du matériel</u>	Ft	1		
2	<u>SONDAGES CAROTTES</u>				
2,1	Mise en station de sondage carotté	u	1		
2,2	Le metre linéaire du sondage carotté				
2.2.1	- de 0 à 10m	ml	10		
2.2.2	- de 10 à 20m	ml	10		
2.2.3	- de 20 à 25m	ml	5		
2,3	Prélèvement d'échantillons intacts	u	4		
2,4	Fourniture de caisses à carottes en bois	ml	25		
2,5	Essais en laboratoire				
2.5.1	Identification complète (Granulométrique, Limites d'Atterberg/ES, Teneur en eau, Poids volumique et spécifique)	u	4		
2.5.2	Essais triaxiaux CU+u	u	2		
2.5.3	Essais oedométriques	u	2		
2,6	fourniture et équipement en piezometre	ml	25		
3	<u>SONDAGES PRESSIOMETRIQUES</u>				
3,1	Mise en station de sondage pressiométrique	u	2		
3,2	Le metre linéaire de sondage pressiométrique				
3.2.1	- de 0 à 10m	ml	20		
3.2.2	- de 10 à 20m	ml	20		
3.2.3	- de 20 à 25m	ml	10		
3,3	Essais pressiometriques y compris dépouillement	u	50		
3,4	Enregistrement des paramètres de sondage	ml	50		



Ministère des affaires culturelles  
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes  
**Consultation N.01/2018**

<u>4</u>	<u>Compte rendu des résultats des sondages et</u> <u>essais, fourni par l'entreprise de sondage</u>	Ft	1		
----------	--	----	---	--	--

Sous-total HT	
TVA 12%	
Sous-total TTC	

Arrêté la présente consultation à la somme de (en toute lettres)

.....  
.....

Fait à ..... Le.....

**SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE**



**Annexe N° 4- Déclaration sur l'honneur de non influence**

Je soussigné ..... (Nom, prénom  
et fonction)

Représentant de la société ..... (Nom,  
et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés  
de.....

Sous le  
N°.....

Faisant élection de domicile à  
.....

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi même ou par  
personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes procédures  
de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à ..... Le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

